Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 2

Artikel: L'ardoise et le cahier [suite]

Autor: Rusticus

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1038787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

devra en tenir grand compte. Tout dernièrement, n'est-ce pas cette même préoccupation financière qui a commandé les débats de la Chambre, lors de l'expulsion des Congrégations enseignantes, et qui a fait échelonner sur une période de dix ans la prise de possession par l'Etat des établissements des Frères des Ecoles chrétiennes ?

Talleyrand essaya cependant de fonder en raison cette liberté qu'il accordait pour des motifs intéressés et d'en exprimer la théorie : « Si chacun a le droit de recevoir les bienfaits de l'instruction, chacun a le droit de concourir à les répandre, car c'est du concours et de la rivalité des efforts individuels que naîtra toujours le plus grand bien. La confiance doit seule déterminer les choix pour les fonctions instructives ; mais tous les talents sont appelés de droit à disputer ce prix à l'estime publique. Tout privilège est par sa nature odieux ; un privilège en matière d'instruction serait plus odieux et plus absurde encore. » Mais aussitôt il restreint cette liberté en prescrivant que cette éducation libre soit dirigée « selon les vues nationales », que l'enseignement soit interdit aux corps qui pourraient altérer l'esprit civique.

La loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), que l'on cite toujours comme promulgation de la liberté, dit bien : « L'enseignement est libre », mais, comme Talleyrand, elle restreint aussitôt cette liberté ; cete enseignement dit libre sera placé « sous la surveillance de la municipalité ou de la section..., et en général de tous les citoyens », et cette surveillance, sous la floraison des clubs jacobins, est très effective. Tout enseignement « contraire aux lois et à la morale républicaine » est interdit. Le maître doit posséder un certificat de civisme. Sont permis les seuls livres autorisés par les législateurs, et « les premiers de ces livres seront les droits de l'homme, la Constitution et le tableau des actions héroïques ou vertueuses ». On sait quelle tyrannie sanglante et ridicule la Terreur exerça au nom de la liberté.

(*A suivre.*) E. D.

L'ARDOISE ET LE CAHIER

(Suite.)

Avez-vous observé la différence qui se produit chez l'élève dans le maniement du cahier ou dans celui de l'ardoise? A peine le signal du travail sur l'ardoise a-t-il été donné, que l'on assiste à un remue-ménage, à un branle-bas général qui provoque de la part du maître un « sans bruit » bien accentué, mais aussi sonore qu'inutile. Les cadres d'ardoises battent la générale sur les tables, les jets de salive sont dirigés en quantité copieuse et

surabondante sur les tablettes où ils sont étalés avec énergie par une manœuvre habile des doigts, voire même du coude ou de quelque coin de tablier. Puis les étuis entrent en danse, préludant à la manœuvre non moins bruyante des règles et à celle des crayons qui grincent à l'envi sur toute la ligne. Après ce tapage préliminaire et ce petit charivari préparatoire, on voit les élèves se disposer à la besogne en adoptant les poses les plus variées et, souvent, hélas! les plus grotesques. Il est admis dans bon nombre d'écoles (et ceci semble passé à l'état de dogme) que l'on peut écrire sur l'ardoise dans les attitudes les plus invraisemblables et que le *gribouillage* est toléré en tout temps, sauf lorsqu'il s'agit d'une leçon d'écriture ou que l'on travaille sur les *bons cahiers*.

Tel élève, qui redoute d'être *copié* par son voisin se fait un rempart de son bras gauche; tel autre maintient son ardoise dans une position voisine de la perpendiculaire; il en est qui soutiennent l'ardoise à l'aide de l'avant-bras et placent gracieusement le coude sur un genou. Ceux-ci sont incontestablement les plus forts, ceux qui allient un sentiment profond de l'élégance à une haute dose d'habileté. Il va sans dire que l'écriture se ressent un peu de la situation que nous n'avons fait qu'esquisser.

Tout autre sera la physionomie de la classe pour le travail sur le cahier. L'entrée en matière est si peu bruyante que le maître n'a pas à rappeler le silence, et cette supression du tapage a bien sa petite valeur. Les cahiers s'étalent avec un silence suffisant; les plumes s'apprêtent et chaque élève cherche à se placer de la manière la plus profitable à son travail. L'inclinaison du cahier, la tenue de la plume, la position du corps pourront laisser quelque peu à désirer mais, au moins, nous ne remarquerons pas ici de postures extravagantes. Pourquoi cette différence d'attitude? Ah! c'est qu'ici l'enfant a compris que le laisser aller n'est plus de mise; il s'agit d'un travail qui *demeurera*, qui *subsistera*, qui passera peut-être sous les yeux des examinateurs, qui n'a pas le caractère éphémère de l'écriture sur l'ardoise, de cette écriture qui va disparaître incessamment sous le plus léger frottement. Puis il s'agit du maniement de la plume, outil moins complaisant que le crayon et qni ne peut être utilisé dans toute espèce de postures.

Le texte de l'ardoise est fugace, partant sans grande importance; celui du cahier est un document, un témoin irrécusable et durable de la capacité de l'auteur: « soignons-le, se dit l'enfant ».

Le cahier apparaît donc comme l'objet d'école par excellence pour le travail écrit. Est-ce à dire qu'il ait conquis la place qui lui revient et qu'il en ait été fait un emploi judicieux? L'affirmer sans restriction nous semble téméraire. Voyons un peu l'emploi qui en a été fait jusqu'à ce jour.

L'inspecteur qui pénètre dans une salle d'école, à l'époque des examens, se trouve inévitablement mis en présence de piles de cahiers de couleurs et de format variés.

Voici d'abord les cahiers de calligraphie dans lesquels l'élève a mis toutes ses complaisances; puis ce sont les cahiers d'arithmétique qui recèlent les principales opérations du programme; plus loin s'étagent, en piles plus apparentes, les cahiers de composition ou de style dans lesquels l'élève a recopié avec le plus grand soin deux ou trois compositions par mois. A côté se font remarquer les cahiers de comptabilité, de dessin, que sais-je encore?

Plaignons sincèrement les examinateurs qui seraient condamnés à inspecter par le menu le contenu de tous les cahiers soumis à leur critique. Du reste, ceux-ci, la plupart du temps, ne sont là que pour la montre.

L'infortuné fonctionnaire condamné à quatre ou cinq heures consécutives d'interrogations (nous allions dire d'examen forcé) a évidemment autre chose à faire qu'à diriger ses investigations sur les mille ou quinze-cents pages d'écriture qui constituent la moyenne des susdites piles. Forcément le temps lui manque pour scruter toutes ces belles choses. S'il daigne s'en occuper, ce sera pour y jeter un coup d'œil très superficiel, pour constater à la hâte la propreté, la valeur de l'écriture et approximativement celle de l'orthographe. Volontiers l'inspecteur s'écrierait, comme les soldats français obligés de céder le terrain aux innombrables bataillons allemands : *ils sont trop !*

Sérieusement, l'inspection des cahiers ne peut être effectuée avec le soin et l'attention qu'elle comporte que dans une visite spéciale, le plus souvent vers le milieu du semestre d'hiver. En automne, l'école n'a fait qu'entamer le programme, les divisions ne sont pas en force, les travaux sont chétifs et peu nombreux.

D'un autre côté, comme il n'y a pas uniformité dans l'emploi des cahiers, nous trouverons ici une école à trois degrés qui fera un usage général de l'ardoise et n'exhibera que quelques cahiers de copies; là, une autre classe se servira des cahiers d'une manière intermittente pour les tâches journalières et fournira quelques cahiers de relevés. Cette production de cahiers disparates, capricieusement remplis, n'est-elle pas de nature à dérouter, à déconcerter l'examinateur dans ses appréciations? Disons-le nettement : le cahier qui devrait être le reflet fidèle du travail quotidien, le miroir de l'école, le document par excellence pour juger de l'emploi du temps, de la méthode suivie, de la valeur de l'enseignement, le cahier, tel qu'il a été utilisé jusqu'ici, ne fournit pas, en général, une base sérieuse et sûre d'appréciation; il ne livre que des indications trop vagues, trop dénuées de valeur.

Serait-ce peut-être parce que certains maîtres redoutent ce témoin gênant qu'ils lui font la part si restreinte, alors qu'il aurait fallu la lui faire si large dans le travail de chaque jour? Où est le motif pour lequel on s'obstine à préférer l'ardoise sur laquelle le texte vit à peine ce que vivent les roses?

(*A suivre.*) RUSTICUS.